# Règlement du Championnat à X Normandie F+18

## Saison 2024 – 2025

# Table des matières

I. Cadre règlementaire ..... 3
1. Forme de jeu ..... 3
2. Table de marque et feuille de match ..... 3
3. Banc de touche ..... 3
4. Protocole commotion ..... 3
5. Forfaits et effectifs incomplets : ..... 3
6. Sanctions : ..... 4
7. Taille des ballons ..... 4
8. Quelques éléments sportifs ..... 4
9. Arbitrage ..... 4
10. Dispositions spécifiques mises en place par la Ligue ..... 5
II. Architecture ..... 5
1. Phase de brassage ..... 5
2. Phase qualificative ..... 6
3. Phase finale ..... 7
3.1. Finale régionale de Féminines Régionales à X F+18 – poule A ..... 7
3.2. Finale régionale de Promotion de Féminines Régionales à X F+18 – poule B ..... 7

# I. Cadre règlementaire

Il sera fait application des RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX de la FFR (à retrouver sur https://www.ffr.fr/ffr/publications-officielles/reglements-generaux) et de leurs documents Annexes pour tous les Championnats RÉGIONAUX, notamment des principaux Titres (III-IV-V) qui précisent les dispositions de pratique et de déroulement.

Ainsi, le règlement du jeu à X World Rugby, et sa retranscription dans le règlement FFR s'appliquent (cf Règles du jeu - Dispositions spécifiques FFR – Annexe 2 Catégorie D jeu à X pages 39 à 43 ; RG Titre III Chapitre III).

## 1. Forme de jeu

Match sec de 60 minutes en 3x20 minutes, pause de 5 minutes.

Un toss est réalisé avant le début de la rencontre, puis de nouveau avant le 3e tiers temps.

## 2. Table de marque et feuille de match

Dix joueuses minimum et vingt joueuses maximum sur la feuille de match

Les joueuses doivent être majeures au jour du match.

Un dirigeant de chaque équipe doit tenir la feuille de mouvement (table de marque).

## 3. Banc de touche

Les personnes sur le banc de touche doivent être licenciées FFR. Maximum 4 personnes ; minimum 2 personnes (1 entraineur + 1 soigneur). Toute personne présente sur le banc de touche doit porter le brassard correspondant à sa fonction. Pour tout manquement, l'arbitre adressera un rappel à l'équipe défaillante.

## 4. Protocole commotion

Lorsque l'arbitre suspecte une commotion cérébrale, il délivre un carton bleu ; la joueuse sort définitivement de l'aire de jeu.

L'encadrement technique peut également décider de sortir définitivement une joueuse s'il suspecte une commotion cérébrale.

## 5. Forfaits et effectifs incomplets :

Toute équipe qui évoluera à moins de 10 joueuses au coup d'envoi sera déclarée en EI (effectif incomplet). Le match se joue selon les règlements spécifiques (à 9 contre 9, mêlées en 3 contre 3).

Toute équipe qui évoluera à moins de huit joueuses sera déclarée effectif insuffisant. L'arbitre déclare alors cette équipe forfait. Le match est arrêté.

Points terrains et points de bonus :

4 points pour match gagné

2 points pour match nul

0 point pour match perdu

En outre il sera accordé, selon les principes ci-dessous, des points de bonus :

1 point de bonus au bénéfice de l'équipe ayant marqué au moins 3 essais de plus que son adversaire ;

1 point de bonus au bénéfice de l'équipe ayant perdu par un écart inférieur ou égal à 7 points.

## 6. Sanctions :

Carton jaune : exclusion 2 minutes

Carton rouge : exclusion pour le reste du match

## 7. Taille des ballons

Il sera utilisé des ballons T5.

## 8. Quelques éléments sportifs

Les mêlées se jouent en 5 contre 5 et sont simulées ; pas d'aptitude pour jouer en 1e ligne.

Plaquage sous la taille ; plaquage à 2 autorisé si non simultané.

Interdiction de bloquer le porteur de balle en le saisissant au-dessus de la taille pour empêcher la continuité du ballon.

Après l'obtention de points, l'équipe qui a marqué les points donne le coup de pied de renvoi par un coup de pied tombé au centre ou en arrière de la ligne médiane.

Les coups de pieds d'envoi, de renvoi, les tentatives de pénalités ou de transformation se font en coup de pied tombé.

Les tentatives de transformations se font immédiatement après que l'essai a été accordé, en face de l'endroit de la marque de l'essai.

Pas de progression du relayeur opposant en mêlée (il a le droit de se mettre en défense sur sa ligne de hors-jeu en mêlée, ou à 5m sur la ligne de hors-jeu des non participants à la mêlée).

## 9. Arbitrage

Les frais d'arbitrage seront à la charge de l'équipe accueillant la rencontre.

### 10. Dispositions spécifiques mises en place par la Ligue

*Créneaux des rencontres*

- 13h : accueil des équipes
- 13h-13h30 : mise à disposition des feuilles de match pour l'arbitre
- 13h30-13H40 : rassemblement des responsables des équipes et des techniciens pour partager les éléments essentiels liés aux règles du jeu et à l'arbitrage.
- 14h00 : Début de la rencontre

*Conditions de participations des joueuses en phase finale*

En Rugby à X, pour être autorisée à participer à une rencontre de phase finale, une joueuse ne doit pas avoir été inscrite sur plus de 15 feuilles de matchs en poule 16, plus de 14 en poule de 15, etc. d'une équipe de niveau supérieur relevant de la même classe d'âge.

Dans l'hypothèse où une compétition comporte plusieurs phases qualificatives, le nombre d'inscription devra être additionné. La participation à une rencontre s'entend de l'inscription sur la feuille de match correspondante.

## II. Architecture

### 1. Phase de brassage

Les 8 équipes sont réparties en 2 poules géographiques en match « aller-retour ».

| POULE HAUTE-NORMANDIE | POULE BASSE-NORMANDIE |
|---|---|
| 76 – HAVRE RUGBY CLUB | 27 – RAS RISLE PAYS D'AUGE (*) |
| 76 – RAS DIEPPE/RUGBY CLUB GRAND QUEVILLY (*) | 50 – RC CHERBOURG HAGUE |
| 27 – SC BERNAY | 61 – CA AIGLON |
| 76 – RUGBY CLUB GRAND QUEVILLY | 50 – RC PAYS COUTANCES |

(*) Sous réserve de réception du dossier de rassemblement.

| A1-PH 06 Octobre 2024 | | A1-PB 06 Octobre 2024 | |
|---|---|---|---|
| HRC | RCGQ | RCCH | RCPC |
| SC BERNAY | RAS DUC/RCGQ | RAS RISLE PA | CA AIGLON |
| A2-PH 13 Octobre 2024 | | A2-PB 13 Octobre 2024 | |
| RCGQ | RAS DUC/RCGQ | CA AIGLON | RCCH |
| SC BERNAY | HRC | RCPC | RAS RISLE PA |
| A3- PH 17 Novembre 2024 | | A3-PB 17 Novembre 2024 | |
| HRC | RAS DUC/RCGQ | RAS RISLE PA | RCCH |
| RCGQ | SC BERNAY | CA AIGLON | RCPC |
| R1-PH 24 Novembre 2024 | | R1-PB 24 Novembre 2024 | |
| RCGQ | HRC | RCPC | RCCH |
| RAS DUC/RCGQ | SC BERNAY | CA AIGLON | RAS RISLE PA |
| R2-PH 1 Décembre 2024 | | R2-PB 1 Décembre 2024 | |
| RAS DUC/RCGQ | RCGQ | RCCH | CA AIGLON |
| HRC | SC BERNAY | RAS RISLE PA | RCPC |
| R3-PH 8 Décembre 2024 | | R3-PB 8 Décembre 2024 | |
| RAS DUC/RCGQ | HRC | RCCH | RAS RISLE PA |
| SC BERNAY | RCGQ | RCPC | CA AIGLON |

| DATES DE REPLI | |
|---|---|
| REPLI 1 | 10/11/2024 |
| REPLI 2 | 15/12/2024 |
| REPLI 3 | 12/01/2025 |

A l'issue de la phase de brassage, le classement est établi selon le parcours se chaque équipe engagée.

Sont qualifiées pour la phase qualificative de la poule A les équipes classées 1er et 2ème de chaque poule de la phase de brassage.

Sont qualifiées pour la phase qualificative de poule B les équipes classées 3ème et 4ème de chaque poule de la phase de brassage.

## 2. Phase qualificative

*Calendrier*

| A1-PA 26 Janvier 2025 | | A1-PB 26 Janvier 2025 | |
|---|---|---|---|
| | | | |
| | | | |
| A2-PA 2 Février 2025 | | A2-PB 2 Février 2025 | |
| | | | |
| | | | |

| A3- PA 9 Mars 2025 | | A3-PB 9 Mars 2025 | |
|---|---|---|---|
| | | | |
| | | | |
| R1-PA 16 Mars 2025 | | R1-PB 16 Mars 2025 | |
| | | | |
| | | | |
| R2-PA 30 Mars 2025 | | R2-PB 30 Mars 2025 | |
| | | | |
| | | | |
| R3-PA 6 Avril 2025 | | R3-PB 6 Avril 2025 | |
| | | | |
| | | | |

| DATES DE REPLI | |
|---|---|
| REPLI 1 | 13/04/2025 |

A l'issue de la phase qualificative, le classement est établi selon le parcours se chaque équipe engagée.

## 3. Phase finale

### 3.1. Finale régionale de Féminines Régionales à X F+18 – poule A

Sont qualifiées pour la finale régionale de Féminines Régionales à X F+18, les équipes classées 1er et 2ème de la poule A, elles se rencontreront en match unique, lors de la journée des finales les 26 ou 27 avril 2025 à (définir).

#### *3.1.1. Championnes de Normandie de Féminines Régionales à X F+18*

A l'issue de la finale régionale de Féminines Régionales à X F+18 qui se déroulera les 26 ou 27 avril 2025 à (définir), l'équipe vainqueure sera déclarée championne de Normandie de Féminines Régionales à X F+18.

### 3.2. Finale régionale de Promotion de Féminines Régionales à X F+18 – poule B

Sont qualifiées pour la finale régionale de Promotion de Féminines Régionales à X F+18, les équipes classées 1er et 2ème de la poule B, elles se rencontreront en match unique, lors de la journée des finales les 26 ou 27 avril 2025 à (définir).

#### *3.2.1. Championnes de Normandie de Promotion Féminines Régionales à X F+18*

A l'issue de la finale régionale de Promotion Féminines Régionales à X F+18 qui se déroulera les 26 ou 27 avril 2025 à (définir), l'équipe vainqueure sera déclarée championne de Normandie de Promotion Féminines Régionales à X F+18.